



Obligation du bailleur pour un matelas

Par **Do77**, le **07/02/2010** à **20:08**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement (2 pièces) que je loue en meublé.
Mon locataire est présent dans les lieux depuis 2 mois et me réclame le changement du matelas parce qu'ils y dorment mal. Je connais très bien les lieux pour y avoir moi même vécu un temps.

Je pense être en droit de ne pas changer ce matelas mais j'aurais souhaité des précisions sur les obligations du bailleurs car il s'agit de ma première mise en location.

D'avance merci pour vos réponses.